

ASSOCIATION :

COMPTE DE RESULTAT (Dépenses et Recettes)
AU (dernier exercice clos)

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	PRODUITS	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Services extérieurs			Produits de l'activité		
Impôts et taxes			Cotisations et dons		
Frais personnel			Subventions		
Autres frais de fonctionnement			Autres produits de fonctionnement		
TOTAL Charges d'exploitation			TOTAL Produits d'exploitation		
Charges financières			Produits financiers		
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels		
Solde débiteur : <u>EXCEDENT</u>			(ou) Solde créditeur : <u>DEFICIT</u>		
TOTAUX			TOTAUX		

CONSEILS :

Si des comptes ont été établis pour l'année civile, il faut reporter le compte de résultat 2025 dans la colonne "exercice N" et celui de 2024 dans la colonne "exercice N-1".

Si des comptes ont été établis pour l'année scolaire, il faut reporter le compte de résultat au 31/08/2025 dans la colonne "exercice N" et celui du 31/08/2024 dans la colonne "exercice N-1".

Si les comptes sont arrêtés au 30 juin, il faut reporter le compte de résultat au 30/06/2025 dans la colonne "exercice N" et celui du 30/06/2024 dans la colonne "exercice N-1".